

# Atollan®

**Fongicide de contact contre les maladies des fruits à pépins, des fruits à noyaux, de la vigne et des plantes ornementales.**

## Description du produit en bref

Atollan est un produit de contact. Il agit préventivement contre de nombreuses maladies importantes en arboriculture, en viticulture et sur plantes ornementales.

## Matières actives

70% Dithianon

## Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

## Trademark

Stähler Suisse SA

## Numéro d'homologation

W-5417-1

## Mode d'action

**Dithianon** appartient à la famille chimique des quinones. C'est un fongicide multi-site qui agit sur différents enzymes importants qui perturbent la respiration des cellules. Il n'a encore jamais été décelé de résistance envers le Dithianon. Il est le partenaire idéal, dans les programmes fongicides, pour les associations ou dans les stratégies de lutte anti-résistances.

## Utilisation Arboriculture

### Cerisiers

Dosage : 0.05% (0.8 kg/ha) contre la maladie criblée, la pourriture amère et la cylindrosporiose.

Contre la maladie criblée, faire une application avant la floraison et une fois durant la floraison. Contre les autres maladies, traiter après la floraison à intervalles de 2-3 semaines jusqu'au plus tard 3 semaines avant la récolte. Pour lutter simultanément

contre la moniliose, il faut prévoir un programme de lutte avec un traitement d'Atollan avant la floraison suivi de 3 applications de 0.1% d'Amistar début fleur, pleine floraison et au stade 5 mm et continuer avec Atollan jusqu'à 3 semaines avant la récolte. Ne pas appliquer en tout plus de 1'680 g par ha de la substance active dithianon par parcelle et année. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

### Fruits à pépins

Dosage : 0.05% (0.8 kg/ha, 1'600 litres d'eau/ha pour un volume de plantes de 10'000 m<sup>3</sup>/ha) contre la tavelure. Traiter contre la tavelure dès le débourrement jusqu'à la fin juin. Pour la lutte simultanée contre l'oïdium avant la floraison, faire une association avec 0.24 l/ha Slick ou 0.5 l/ha Cyflamid contre l'oïdium. Après la floraison, donner la préférence à 0.24 l/ha Slick + 1.6 kg/ha Captan S WG. Traiter à la cadence de 8-12 jours en tenant compte des conditions climatiques et de l'intensité des attaques de la maladie. En cas de forte pression tavelure ajouter 3.2 l/ha Stamina S. Traitements après la floraison : ne pas appliquer en tout plus de 3'400 g par ha de la substance active dithianon par parcelle et année. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

### Pruniers

Dosage : 0.05% (0.8 kg/ha) contre la maladie des pochettes. Une seule application contre la maladie

des pochettes dès l'éclosion des bourgeons jusqu'au début de la floraison. Contre la rouille des prunes 0.05% (0.8 kg/ha) avec une application à la fin juin et une à la fin juillet. Délai d'attente: 3 semaines. Ne pas appliquer en tout plus de 1'680 g par ha de la substance active dithianon par parcelle et année. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

### Utilisation Cultures ornementales

#### Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 0.05% (0.75 kg/ha) contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou, rouilles. Premier traitement en présence de danger d'attaque et répéter à intervalles de 8-10 jours.

#### Azalées

Dosage : 0.05% (0.75 kg/ha) contre la cloque des azalées. Premier traitement en présence de danger d'attaque et répéter à intervalles de 8-10 jours.

#### Cultures florales et plantes vertes

Dosage : 0.05% (0.75 kg/ha) contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou, rouilles. Premier traitement en présence de danger d'attaque et répéter à intervalles de 8-10 jours.

#### Rosiers

Dosage : 0.05% (0.75 kg/ha) contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou, rouilles et la maladie des taches noires du rosier. Premier traitement en présence de danger d'attaque et répéter à intervalles de 8-10 jours.

### Utilisation Viticulture

#### Vigne

Excoriose : 0.075% (0.6 kg/ha). Le premier traitement de Atollan au stade pointes vertes, 2ème application 8-10 jours plus tard.

Rougeot parasitaire : 0.075% (1.2 kg/ha). Premier traitement sur pousses de 5-10 cm et répéter jusqu'à la floraison tous les 8-10 jours. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).

Mildiou : 0.05% (0.8 kg/ha). Premier traitement sur pousses de 10-15 cm et répéter les traitements à intervalles de 8-10 jours jusqu'à la floraison. 8

traitements au maximum par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon. Pas de traitement de raisin de table.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

### Restrictions

Atollan seul ne doit être appliqué dans les cultures de fruits à pépins que jusqu'à fin juin. Chez les personnes sensibles, Atollan peut provoquer des allergies cutanées. Dans ces cas là, il faut faire appel à d'autres matières actives. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (FFP2). Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m (20 m en viticulture et cultures maraîchères) par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Pas de traitement de raisin de table.

### Miscibilité

Atollan est miscible avec nos fongicides Cyflamid, Stamina S, Soufralo, Frupica SC avec notre insecticide Gazelle SG ainsi qu'avec les produits Goëmar. Consulter les instructions d'emploi des produits à associer! Ne pas mélanger avec les produits contenant des huiles minérales.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

### Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement. Atollan se distingue par une résistance sans pareille au lessivage.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H302** Nocif en cas d'ingestion.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**P264** Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P330** Rincer la bouche.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P391** Recueillir le produit répandu.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**P301+P312** EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.



GHS09



GHS07

### En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

### Emballage

10 03 43 Carton à 4 x 5 kg

10 03 43 Emballage simple à 5 kg

### Emballage

10 03 39 Emballage simple à 800 g

10 03 39 Carton à 12 x 800 g

### Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

http://www.staehler.ch